

Arrêté du 12 janvier 2026 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

NOR :

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 05 mars 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, au titre du I-1^o de l'article D.1432-15, représentant de l'Etat :

- Nadège BAPTISTA, préfète de la Mayenne en remplacement de Gérard GAVORY, préfet de Vendée.

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 12 janvier 2026,

Pour la ministre et par délégation



Yann DEBOS
Chef de service, Pôle santé ARS